

Faits sur l'abus financier des aînés

L'abus financier est une des formes les plus répandues de mauvais traitements envers les aînés, mais il est très peu signalé. L'exploitation financière comprend toute forme de manipulation financière et d'utilisation à des fins répréhensibles de l'argent ou des biens appartenant à une personne âgée, ou le fait de ne pas utiliser les biens de celle-ci pour son bien-être.



Surveillez les signes

Consultez cette liste pour connaître les signes possibles :

- Je me suis senti forcé de donner de l'argent ou d'acheter des choses dont je n'avais pas besoin ou que je ne voulais pas acheter.
- Quelqu'un m'a pris de l'argent ou a encaissé mes chèques sans mon autorisation.
- Quelqu'un m'emprunte souvent de l'argent sans me rembourser.
- J'ai remarqué que de l'argent avait été retiré de mon compte de banque ou que des achats avaient été facturés sur ma carte de crédit sans que je sache pourquoi.
- J'ai des retards de paiement pour des factures que je croyais avoir payées.
- Quelqu'un m'a empêché de prendre mes propres décisions financières ou d'avoir accès à mon argent.
- Quelqu'un n'a pas géré mes finances comme convenu.
- Je me suis senti forcé de changer mon testament ou de signer des documents juridiques que je ne comprenais pas bien.
- Je me suis senti forcé d'héberger quelqu'un ou de lui prêter ma voiture sans recevoir de juste compensation.



Protégez-vous

Lisez cette liste pour connaître des moyens de vous protéger :

- Gardez vos renseignements financiers et personnels dans un endroit sûr.
- Vérifiez régulièrement vos comptes et vos documents juridiques.
- Prenez note de vos transactions financières et des changements apportés à vos documents juridiques.
- Lisez attentivement les contrats et les autres documents importants.
- Si vous croyez être victime d'abus financier, parlez-en à un ami, à un membre de votre famille, à un professionnel des services sociaux ou de la santé, à un conseiller juridique ou financier, à un membre de votre groupe religieux ou aux autorités locales.
- Obtenez les conseils juridiques d'un professionnel avant de signer tout document qui concerne votre maison ou d'autres biens.
- Restez en contact avec divers amis et membres de votre famille pour éviter l'isolement.





Demandez de l'aide

Si vous croyez être victime d'abus financier, demandez de l'aide. Si aucun membre de votre famille ni ami proche ne peuvent vous aider, adressez-vous à votre banque ou à votre caisse populaire, au centre pour aînés de votre région ou même à un fournisseur de soins ou à un professionnel de la santé pour obtenir des conseils et de l'aide.

Pour obtenir plus d'information et une liste de ressources offertes dans votre province ou territoire, visitez le site aines.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

